

Commune de VILLAROGER

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 16 mars 2021 à 18H00**

Présents : BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, CREY Marlène, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis
Absents : Frédéric COGEZ et Jean-Christophe DUBOS qui a donné procuration à Alain EMPRIN

Secrétaire de séance : Mireille EMPRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'achat de la parcelle cadastrée Section C n° 1600 au lieu-dit « Le Châtelet » d'une surface de 81m², appartenant à Electricité de France, au prix de 1,53€/m² (parking actuel du Châtelet)
- Donne l'autorisation au Parc National de la Vanoise de réaliser de travaux d'aménagement forestier, sur la parcelle communale B119 (parcelle forestière 6) située en forêt de Ronnaz, afin de réaliser des zones de tranquillité pour le Tétrasyre en hiver, dans le cadre du projet européen Birdski (2020-2022) qui vise à améliorer la prise en compte de l'avifaune patrimoniale au sein des domaines skiabiles.
- Approuve l'avenant à la convention visant à définir les prestations de service avec la Société ADS, ainsi que les conditions d'accès au stade et au télésiège de Cachette
- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude et conseils relative au projet de rapprochement des régies électriques de Haute tarentaise
Montant total de la prestation : 18240 € HT (Coût pour la Régie Electrique de Villaroger : 4% - soit : 729.60 € HT)
- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'audit comptable et financier dans le cadre du projet de rapprochement des régies électriques de Haute tarentaise. Montant total de la prestation : 8200.00 € HT (coût pour la Régie Electrique de Villaroger : 4% - soit 328.00 € HT)
- Sollicite le renouvellement de la dérogation relative aux rythmes scolaires, à partir de la rentrée 2021, à l'école de La Gurraz : Semaine de 4jours ½. Activités périscolaires proposées le mardi et le vendredi de 15H00 à 16H30
- Autorise l'organisation d'une manifestation sportive non motorisée : Course VTT LES ARCS ENDURO2 le 2 juillet et une course cycliste l'Ultra Cycling Tour de la Vanoise le 3 juillet
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur une vente à l'entrée du Hameau du Loissel – lieu-dit « Sous Planchamp »
- Afin d'assurer les nombreuses tâches d'entretien prévues durant la période estivale, décide le recrutement de deux agents saisonniers au sein du service technique.
- Approuve la convention d'autorisation d'emplacement d'un food truck en vue de la vente à emporter
- Autorise M. le Maire à lancer les procédures suivantes :
 - . Route d'accès à la Station d'épuration Hameau de La Savine : Lancement de la consultation
 - . Station d'épuration Hameau de La Savine : Lancement de la consultation
- Autorise M. le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux sur la Commune de Sainte-Foy-Tarentaise dans le cadre de la création d'un parking covoiturage
- Autorise M. le Maire à déposer le permis de construire nécessaire à la transformation de la salle polyvalente et approuve la mission de Maîtrise d'œuvre avec ARCHITECTURE ENERGIE, pour un montant de 39820 € HT
- Autorise M. le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour la pose d'un chalet bois à proximité du départ de la remontée mécanique du Replat
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 1000€ pour l'acquisition de matériels de visio conférence d'un montant de 3470 € HT

Vu par Nous, Alain EMPRIN, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 23 mars 2021 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 23 mars 2021

**La secrétaire de séance
Mireille EMPRIN**



**Le Maire,
Alain EMPRIN**

